

Par courriel

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 22 février 2018, par laquelle vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

« *Concernant le voyage de Mme Dominique Anglade au MAGIC fashion show 2018, tenu à Las Vegas du 12 au 14 février 2018 :*

- 1. Le nombre de personnes faisant partie de la délégation ;*
 - Bien vouloir faire une distinction entre les exposants et entreprises accompagnant la ministre et les employés l'accompagnant.*
- 2. La liste détaillée de tous les coûts associés au voyage ;*
 - Transport, hébergement, repas, préparation de matériel, marketing, communications, salaires, etc.*
- 3. Les retombées économiques anticipées du voyage ;*
- 4. La liste détaillée des rencontres tenues lors du voyage ;*
 - Bien vouloir préciser, pour chacune des rencontres, l'heure, la date, le lieu et les personnes rencontrées.*
- 5. L'ensemble des documents de préparation remis ou préparés à l'attention de la ministre pour le voyage. »*

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous transmettons le résultat des vérifications effectuées dans le cadre du traitement de votre requête.

D'abord, nous portons à votre attention que la mission commerciale au MAGIC fashion show était organisée et pilotée par la Grappe métropolitaine de la mode (Mmode), en collaboration avec Export Québec. La ministre Anglade s'y est jointe à l'invitation de Mmode.

En réponse au premier volet, nos recherches indiquent que la ministre Anglade était accompagnée d'un membre de son cabinet, de deux employés du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ainsi que d'une employée de la délégation du Québec à Los Angeles. La délégation ministérielle ne comptait aucune entreprise.

En réponse au deuxième volet, les renseignements demandés font l'objet d'une diffusion par le Ministère, en application de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Notre décision s'appuie sur les articles 13 et 15 de la Loi sur l'accès.

Aussi, nous vous informons que la prochaine publication est prévue le 15 mai 2018 et que les informations pourront être consultées sur le site web du Ministère sous la rubrique « frais de déplacement » à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/le-ministere/acces-information/renseignements-relatifs-aux-depenses/>

En réponse au troisième volet, nous vous référons au communiqué de presse du 13 février 2018 dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

En réponse au quatrième volet, vous trouverez ci-joint une copie du programme de mission de la ministre Anglade. Prenez note que les informations ayant trait aux activités annulées ont été caviardées en vertu des articles 14, 22, 23, 24, 54, 56 et 59 de la Loi sur l'accès.

En réponse au cinquième volet, nous ne pouvons donner suite à votre requête et invoquons à cet égard l'article 34 de la Loi sur l'accès.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED] l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Claude Lajoie
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RE COURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

575, rue Saint-Amable, bureau 110
Québec (Québec)
G1R 2G4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Communiqué de presse

Mission commerciale à Las Vegas

L'industrie québécoise de la mode mobilisée à l'occasion de la foire Magic 2018

Las Vegas, le 13 février 2018 - La vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, M^{me} Dominique Anglade, a conclu une première mission fructueuse à la foire commerciale Magic 2018, à Las Vegas au Nevada. À l'occasion de cet événement, qui est le plus important de l'industrie de la mode en Amérique du Nord, une soixantaine de participants québécois étaient présents afin de promouvoir l'expertise et la créativité de l'industrie québécoise de la mode sous une bannière commune, la galerie MontréalStyle.

Cette mission commerciale a donné lieu à une mobilisation sans précédent du secteur québécois de la mode grâce aux efforts de la Grappe mmode et a permis le rayonnement international de l'image de marque de Montréal, qui vise à figurer parmi les trois grandes capitales de la mode en Amérique du Nord. L'animation effectuée à la galerie MontréalStyle ainsi que la distribution du magazine mtlstyle aux acheteurs, aux influenceurs et aux blogueurs présents à la foire commerciale ont également procuré une visibilité indéniable aux entreprises québécoises.

La vice-première ministre a aussi profité de son passage à la foire Magic pour rappeler aux divers intervenants et aux médias rencontrés les avantages concurrentiels de cet important secteur de l'économie québécoise. Des projets d'investissement et des partenariats durables pourraient être envisagés par les entreprises québécoises au terme de cette mission.

Citation :

« L'industrie québécoise de la mode puise sa force dans la créativité et le talent de ses entreprises, artisans, créateurs et designers. Ces intervenants sont une source de fierté pour le Québec et pour, notamment, Montréal, sa capitale de la mode. Lors de la foire Magic, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai constaté un vif intérêt pour ce qui se fait au Québec, ce qui laisse présager des occasions d'affaires prometteuses pour les entreprises québécoises. »

Dominique Anglade, vice première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique

Faits saillants :

- La foire commerciale [Magic](#) se déroule du 12 au 14 février au Mandalay Bay Convention Center à Las Vegas, au Nevada. Cet événement, organisé par UBM Fashion, rassemble plus de 4 000 participants de l'industrie internationale de la mode et attire quelque 58 000 visiteurs de partout dans le monde.
- La mission commerciale à Las Vegas, organisée par la Grappe mmode en collaboration avec Export Québec, avait pour objectif de faire connaître à l'international le talent, l'expertise et la capacité d'innover de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement afin de favoriser le développement d'affaires. Elle a été réalisée en partenariat avec :
 - Groupe Gorski;
 - Montréal International;

- Pajar;
- Richter;
- Tourisme Montréal;
- TVA Publications;
- UBM Fashion;
- Vêtement Québec;
- Ville de Montréal;
- Yoga Jeans.

• Fondée en 2015, la [Grappe mmode](#) a pour mission de rassembler et de mobiliser les acteurs de l'industrie québécoise de la mode afin de favoriser la croissance, la compétitivité et la promotion de cette industrie, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

• L'industrie québécoise de la mode est composée d'un bassin important et diversifié d'entreprises performantes et actives dans la fabrication, le design, l'innovation, la gestion d'image de marque et la distribution. Elle représente des ventes annuelles de plus de 7,3 milliards de dollars et près de 26 000 emplois au Québec.

- 30 -

Pour recevoir en temps réel les communiqués de presse du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, inscrivez-vous au fil RSS approprié au www.economie.gouv.qc.ca/rss.

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation sur les réseaux sociaux :



Source(s) :

Gabrielle Tellier
 Attachée de presse
 Cabinet de la vice-première ministre ministre
 de l'Économie, de la Science et de
 l'Innovation et ministre responsable de la
 Stratégie numérique
 Tél. : 418 691-5650

Renseignement(s) :

Jean-Pierre D'Auteuil
 Responsable des relations médias
 Direction des communications
 Ministère de l'Économie, de la Science et de
 l'Innovation
 Tél. : 418 691-5698, poste 4868
 Cell. : 418 559-0710

Nous joindre

Nos bureaux régionaux

Sans frais :

1 866 463-6642

Mise à jour le : 13 février 2018

Québec
 © Gouvernement du Québec, 2018

MISSION DE LA MINISTRE ANGLADE
MAGIC SHOWS 2018
Las Vegas
11 au 13 février 2018

Heure	Programme
Dimanche 11 février 2018	
18 h	Départ de Montréal Vol annulé en raison des conditions climatiques. Reporté au lundi 12 février AM.
22 h 45	Arrivée à Las Vegas Report au lundi 12 février AM. Accueil par Export Québec
23 h 30	Installation à l'hôtel Report au lundi 12 février AM. (Hôtel Delano, 3940 S Las Vegas Blvd)
Lundi 12 février 2018	
7 h 30	Activité annulée en raison du changement d'horaire du transporteur aérien.
9 h	Idem
9 h 30	Idem
10 h	Idem
10 h 45	Idem
12 h	Repas d'affaires avec les partenaires d'EXPORT QUÉBEC pour la mission commerciale à MAGIC (restaurant Border Grill, Hotel Mandalay Bay, 3950 S Las Vegas Blvd)
13 h 30	Fin du repas

MISSION DE LA MINISTRE ANGLADE
MAGIC SHOWS 2018
Las Vegas
11 au 13 février 2018

14 h	Présence lors du panel sur les Foires commerciales à l'Ère des médias numériques (Mtl Gallery, Mandalay Bay Convention Center)
14 h 30	Rencontre avec UBM Fashion, les organisateurs de le Magic Shows (Mandalay Bay Convention Center, Show Office, Executive Suite)
15 h 30	Entrevue avec Fashion Unfold (Mtl Gallery, Mandalay Bay Convention Center)
16 h 15	Rencontre avec des médias américains présents à MAGIC (Mtl Gallery, Mandalay Bay Convention Center)
16 h 45	Participation au Rendez-vous Québec à la Mtl Gallery + prise de parole (5 minutes) (présence d'invités et de partenaires)
18 h	Fin de la réception
19 h	Participation au vin d'honneur offert aux partenaires internationaux de secteur de la mode du Québec + prise de parole (3-4 minutes) (restaurant Milos, Hôtel Cosmopolitan, 3708 S Las Vegas Blvd)
20 h	Repas d'affaires avec des influenceurs et blogueurs canadiens et américains du secteur de la mode (restaurant Milos, Hôtel Cosmopolitan, 3708 S Las Vegas Blvd)

Mardi 13 février 2018	
7 h 15	Petit-déjeuner et table ronde avec 5-6 entreprises québécoises à leur première expérience sur MAGIC (restaurant Veranda, Hôtel Four Seasons, 3960 S Las Vegas Blvd)
8 h 30	Fin du petit-déjeuner et départ pour l'aéroport
10 h 30	Vol retour vers Montréal (vol AC 1856)
18 h	Arrivée à Montréal